



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

BRIANÇONNAIS

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@cccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

ARRÊTÉ N°2021_RJ_14
Portant modification de la régie de recettes de l'Atelier
Intercommunal des Beaux-Arts

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu l'arrêté n° 2011_AG_004 du 2 septembre 2011 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des inscriptions des élèves à l'Atelier Intercommunal des Beaux-Arts ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-481 du 24 juillet 2020 portant délégation du conseil au Président, notamment pour « créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services » en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Trésorier Principal en date du 30 août 2021,

Considérant la nécessité de modifier les moyens de paiement de cette régie à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP),

ARRETE

L'arrêté du 2 septembre 2011 est modifié comme suit :

Article 1 :

L'article 3 est modifié comme suit :

« Les recettes désignées à l'article 1 seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants : chèques bancaires, numéraires, **virements** »

Article 2 :

L'article 4 est complété comme suit :

« Un compte de dépôt de fonds (DFT) est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) à Gap (05000) »

Article 3 :

Le Président et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Briançon, le **2 SEP. 2021**

Le Président

Arnaud MURGIA

